

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **22 septembre 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 52

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 11

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Bernard BERTHELIER (représenté par Alain COUDON), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Christelle CHASTEL (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Nicole SOULENQ-COUSSAIN (représentée par Christophe PESTRINAUX), Véronique VISY (représentée par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMET, Chloé MOLES, Philippe SENAUD, Jean-Louis VIDAL

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2022_087 : ADMINISTRATION GENERALE / CHARGÉ(E) DE MISSION "CONTRÔLEUR TRAVAUX INVESTISSEMENT"

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

Depuis de nombreuses années, la Collectivité a initié la rénovation de son réseau de distribution d'eau potable ainsi que de ses ouvrages d'assainissement. Cette rénovation se poursuit encore aujourd'hui avec des projets structurants qui nécessitent, entre autres, un suivi technique, administratif et financier des chantiers d'investissement.

Dans le but d'améliorer le service public et l'appui aux différents intervenants (élus des communes, entreprises...) et considérant la carence de candidats statutaires, il est proposé au Conseil Communautaire de créer un emploi contractuel de chargé de mission « Contrôleur de travaux investissement » pour une période de 2 ans 11 mois, conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-8 disposition 2. Les missions et les conditions de rémunération de ce poste sont définies dans le dispositif ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer, en l'absence de candidats statutaires, un poste de chargé de mission « Contrôleur de travaux investissement » en application des dispositions du Code Général

de la Fonction Publique et notamment son article L.332-8 disposition 2 et conformément aux missions et caractéristiques de cet emploi, telles que définies ci-après :

Missions :

- suivre l'exécution des chantiers (techniquement, financièrement, administrativement),
- contribuer aux études de projets du Bureau d'Études,
- participer au développement du SIG avec les plans de récolement.

Caractéristiques :

Statut : Agent non titulaire

Niveau de rémunération : IB 480 IM 416

Régime indemnitaire : RIFSEEP institué par délibération n° DEL_2019_206 du 17 décembre 2019 modifiée, attaché au groupe de fonction B2

Régime de travail : Temps complet

Durée : 2 ans 11 mois

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique et la revalorisation des échelles indiciaires de la catégorie B seront automatiquement transposables par voie d'avenant audit contrat ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Eau.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.